

Paris, le 24 septembre 2025

ASAC ANDRESIEN
Mairie
Place Gambetta
27220 ST ANDRE DE L EURE

M. Le Président

OBJET : 51ème Rallye Tout-Terrain Plaines & Vallées – PEA

DATES : 28/11/2025 au 30/11/2025

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 24 septembre 2025

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

694

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE

Responsable Service Réglementation et Championnats

Copie Ligue du Sport Automobile Normandie

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

FFSA
CHAMPIONNAT **RALLYE**
DE FRANCE **TOUT TERRAIN**

**REGLEMENT PARTICULIER
SPORTIF**



51^{ème} Rallye National Tout

Terrain Plaines et Vallées

28, 29 ET 30 NOVEMBRE 2025



ASACA



PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 15 Sept. 2025		Parution du Règlement
Vendredi 24 Oct 2025		Ouverture des engagements
Mardi 18 Nov. 2025		Clôture des engagements à minuit.
Jeudi 27 Nov. 2025	08h30 à 18h00	Disponibilité des road books dans le hall d'entrée
Vendredi 28 Nov. 2025	08h30 à 15h00	du CARREFOUR MARKET de Saint André de l'Eure.
Vendredi 28 Nov. 2025	16h00 à 18h10	Vérifications administratives. Gymnase de Saint André de l'Eure. Boulevard de la Communauté Européenne. Un Briefing écrit sera distribué aux concurrents.
Vendredi 28 Nov. 2025	16h25 à 18h55	Vérifications techniques. Mairie à Saint André de l'Eure.
Vendredi 28 Nov. 2025	17h00	1ère réunion du Collège. Gymnase de Saint André de l'Eure. Boulevard de la Communauté Européenne.
Vendredi 28 Nov. 2025	20h30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures des départs de la 1ère étape. Mairie de Saint André de l'Eure.
Samedi 29 Nov. 2025	10h30	Départ du Rallye - Sortie parc fermé - 1 ^{er} concurrent Place de La Couture Boussey – Rue d'Ezy.
Samedi 29 Nov. 2025	18h53	Arrivée 1 ^{ère} Etape - Entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Parking du Centre-Ville – Saint André de l'Eure.
Samedi 29 Nov. 2025	22h00	Affichage des résultats partiels de la 1 ^{ère} Etape. Affichage Ordre et heures des départs de la 2 ^{ème} Etape. Mairie de Saint André de l'Eure.
Dimanche 30 Nov. 2025	08h01	Départ 2 ^{ème} Etape - Sortie parc fermé – 1 ^{er} concurrent. Parking du Centre-Ville – Saint André de l'Eure.
Dimanche 30 Nov. 2025	15h00	Arrivée 2 ^{ème} Etape Entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent. Parking du Centre-Ville – Saint André de l'Eure.
Dimanche 30 Nov. 2025		Affichage des résultats du rallye. 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
Dimanche 30 Nov. 2025	17h30	Remise des Prix Salle du Clos Mulot - Saint André de l'Eure

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ANDRESIEN organise les 28, 29 et 30 Novembre 2025 en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

51^{ème} Rallye National Tout Terrain Plaines et Vallées

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue N° ----- en date -----

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 694 ----- en date 24-09-2025 -----

Organisateur administratif :

Bureau d'organisation :

FONCTION	NOM – Prénom	N° LICENCE
Président	LEFRANÇOIS Thomas	171975
Secrétaire	IMBAULT Laurent	329399
Trésorière	RINCENT Corinne	329397

Directeur technique de l'épreuve:

LEFRANÇOIS Thomas
16 Rue des Grandes Vallées
28260 SAUSSAY

Secrétariat pendant le Rallye:

Mairie 27220 St André de l'Eure

Direction de Course :

Mairie de St André de l'Eure
Téléphones : 02 21 76 11 37 – 06 29 87 46 34

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	Prénom	N° Licence	ASA
Directeur de course	VARANGLE	Lucien	36384	1307
Directeur de course adjoint	MONNIER	Sylvie	9968	1307
Directeur des réintégrations	MONNIER	Sylvie	9968	1307
Présidente de collège	MAWDSLEY	Françoise	1653	1303
Membre de collège	RIOUX	Dominique	14770	1501
Membre de collège	FAULIN	Jean-Yves	11116	1314
Secrétariat collège	FAULIN	Christine	126053	1314
Observateur FFSA	HULOT	René Jean	7288	1003
Directeur de course adjoint / délégué ES	MATHIOT	Edouard	208309	1317
Directeur de course adjoint / délégué ES	LEGALL	Jacques	9383	1318
Directeur de course adjoint / délégué ES	OVIEVE	Alain	196080	1318
Directeur de course ES	POINSENET	Pascal	8910	0203
Directeur de course ES	COURTIN	Jacques	6233	1504
Directeur de course ES	LEGRAND	Guillaume	220796	1307
Responsable Parc Regroupement et Fermé	MOREL	Thierry	4906	1442
Responsable Parc Assistance	LARUE	Hervé	38286	1309
Responsable Chronos	JARDIN	Jonathan	166047	1318
Juge de Fait	GIRARD	Roger	23809	1305
Tricolore	VERGNORY	Hubert	7092	1317
INFO	BERNARD	Emmanuelle	337311	1307
000	PECOT	Vincent	324344	1504
00	FOURIER	Jacques	4913	1318
0	MAWDSLEY	Myriam	11115	1303
OTT	MONNIER	Sylvain	9636	1307
Damier	BELY	Jean	145422	1318
Commissaire Technique FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1501
Secrétariat Technique	STADLER-CARLINI	Sonia	297208	0112
Commissaire Technique	BATARD	Patrick	146650	1013
Commissaire Technique	DUROU	Hervé	49716	0112
Commissaire Technique	CHAMPROBERT	Sylvain	18483	1303
Commissaire Technique	SALENNE	Jacques	18219	1306
Commissaire Technique	BALLENGHIEN	Francis	5641	1303
Commissaire Technique	COURTIN	Philippe	42190	1504
Commissaire Technique	MAIRE HEGUY	Jean-Marie	29577	1010
Chargé des relations avec les concurrents	GARDIA	Sophie	54158	1504
Chargé des relations avec les concurrents	DUMOND	Rémy	3808	1511
Responsable classement	MAWDSLEY	Anouk	1652	1303
Médecin PC	DR ABDESSELEM Khaled			
Chargé relation Presse	IMBAULT	Laurent	252675	1307
Interprète	JOULAIN	Denis		
Speaker	LEMARIE	Daniel	20425	1307

1.2P. ELIGIBILITE

Le 51^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye 4x4 (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye 2 roues motrices (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye SSV (pilote & copilote)
- Le Championnat de la Ligue Régionale de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

Le 28/11/2025 de 16h00 a 18h10

Lieu : Gymnase de Saint André de l'Eure – Boulevard de la Communauté Européenne.

Les horaires de convocation seront IMPERATIVEMENT à respecter au CH A d'entrée des vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs : L'original des licences, le permis de conduire, l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage et le passeport technique.

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives (Règlementation standard des rallyes 2023 Art 1.3.1)

Aucune attente ne sera observée par le staff des vérifications administratives après le passage du dernier concurrent à l'heure juste.

Les concurrents ont désormais un numéro attribué à l'année. Ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule.

L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

Vérifications techniques :

Le 28/11/2025 de 16h25 a 18h55

Lieu : Mairie de Saint André de l'Eure.

Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le parc fermé situé Place de La Couture Boussey – Rue d'Ezy.

Les vérifications finales seront effectuées : Au Garage Bernard (Citroën) Taux horaire : 65 € TTC.

NOTE IMPORTANTE

Le déchargement des voitures de course se fera Route de Damville à Saint André de l'Eure juste après le passage à niveau.

Le parking à remorque sera situé au même endroit que le déchargement des véhicules. Parking non surveillé.

Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement à proximité du parking centre-ville de Saint André de l'Eure.

LE NON-RESPECT DE CETTE NOTE, ENGAGE VOTRE RESPONSABILITÉ

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 51^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 19/11/2025 minuit (cachet de la poste faisant foi).

A.S.A.C.A.

Monsieur Richard TERCIER

4, Route de Beaumont le Roger 27410 Le Noyer en Ouche

TEL : 02.32.30.71.99 ou 06.09.24.22.40 MAIL : asac.andresien@orange.fr

Les Mails devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné du montant des droits d'engagement dans les délais imposés par le règlement. En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement et ayant fournis un dossier complet.

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 110 voitures maximum

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **580 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1160 euros**

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

- Par chèque à l'ordre de ASACA
- Par Virement bancaire IBAN : FR76 1830 6002 3602 4584 2000 197

Cette année nous utiliserons le moyen déjà bien connu de la double liste, cela permettra aux équipages de connaître le statut de leur engagement. (Dossier incomplet, attente licence, chèque etc...)

Un équipage sera réellement engagé une fois qu'ils ne seront plus en attente.

Les chèques seront remis en banque dans la semaine suivant le Rallye.

3.1.13P.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la F.F.S.A (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)

ATTENTION :

L'organisateur encaissera les droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les équipes d'assistance seront tenues de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boue ou autres laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance.

Il devra porter l'autocollant distribué par l'organisation sur le pare-brise.

Le véhicule d'assistance devra respecter l'emplacement prévu par l'organisateur et se conformer à la réglementation générale des rallyes en matière de taille d'emplacement.

A défaut des sanctions seront prises.

ATTENTION : pour les parcs d'assistance, afin de garantir suffisamment de places pour tous les concurrents les véhicules d'assistance seront contrôlés rigoureusement et il n'y aura aucune exception.

Il y aura donc un seul véhicule d'assistance par équipage.

Rappel : en dehors des parcs ou zones d'assistance, toute réparation sera effectuée uniquement avec les moyens à bord du véhicule de course et exclusivement par l'équipage.

4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 51^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées 2025 représente un parcours total de **266.75 kms** dont **135.15 kms de liaisons**.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte **12 ES d'un parcours total de 131.60 kms**.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries etc...

Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales, parcs fermés et parcs d'assistance sont :

Vendredi 28 Novembre 2025 :

Parc Fermé : Place de La Couture Bousse, Rue d'Ezy

Etape 1 : Samedi 29 Novembre 2025 :

Parc Assistance N°1 - Etape 1 : Parc de Coutumelle à Ezy sur Eure.

Parc Assistance N°2 - Etape 1 : Piste de Marcilly la Campagne.

ES 1 – ES 4 "MARCILLY SUR EURE": 10.800 km

ES 2 – ES 5 "COURDEMANCHE : 10.400 km

Les E.S 1-2 et 4-5 seront effectuées sans assistance entre les deux.

ES 3 – ES 6 "COUDRES": 12.800 km

Les rampes de Phares sont fortement conseillé pour l'ES 4

Parc fermé - Fin d'étape 1 Rue de la Croix Prunelle – Saint André de l'Eure.

Etape 2 : Dimanche 30 Novembre 2025 :

Parc Assistance Etape 2 : D32 entre Jumelles et Saint André de l'Eure.

ES 7 – ES 10 "L'HABIT": 6,900 km

ES 8 – ES 11 "FOUCRAINVILLE" : 12.300km

Les ES 7-8 et 10-11 seront effectuées sans assistance entre les deux.

ES 9 – ES 12 "SAINT ANDRE DE L'EURE» : 12,600 km

Parc fermé - Fin d'étape 1 Rue de la Croix Prunelle – Saint André de l'Eure.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK). Les horaires figurent en annexe « Itinéraire/Timing »

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P

Les reconnaissances seront Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement.
Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.
Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 27 novembre 2025 : 09h00 à 18h00

Vendredi 28 novembre 2025 : 08h00 à 15h30

Il n'y aura que trois passages autorisés MAXIMUM et la vitesse de 30 km/h devra être strictement respectée.

En effet, les chemins et les routes restent ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique. Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit.

Tout refus de contrôle et le non-respect de la réglementation des reconnaissances seront transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Au vu des problèmes que nous engendre le convoi 4x4 au niveau des Mairies et des riverains, et en accord avec le Comité Directeur de l'ASACA il n'y aura pas de convoi 4x4.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Jeudi 27 novembre 2025 de 8h30 à 18h00.

Vendredi 28 novembre 2025 de 8h30 à 15H00.

Lieu de retrait : Hall d'entrée du CARREFOUR MARKET de Saint André de l'Eure.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de poste : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Commissaires de routes : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction

7.5 1P Respect de la Ligne de Course :

Les concurrents sont informés que les cordes des virages, les changements de directions, les extérieurs des chicanes etc. ... seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la ligne de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la ligne de course.

7.5 17 1 P ABANDONS:

Un concurrent abandonnant doit le signaler au PC

TEL : 02 21 76 11 37 – 06 29 87 46 34

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

Délai : 30 minutes

Caution de réclamation : 700 € Caution d'appel : 3 300 €

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformes au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1.P :

1 trophée à chaque arrivant passant la ligne d'arrivée du 51^{ème} Rallye plaines et Vallées 2025.

1 trophée pilote et 1 co-pilote pour les 3 premiers des 4 catégories.

1 trophée légende pour les 2 roues et 4 roues pour les 3 premiers.

1 trophée pour le premier équipage étranger.

1 trophée féminin

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	150 €	100 €	80 €			330 €
Groupes T1A/T3S - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV avec fiche d'homologation						
Si au moins 5 partants	350 €	250 €	150 €			3 000 €
Si au moins 10 partants				120 €	100 €	880 €
Total Groupe Championnat	500 €	350 €	230 €	120 €	100 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4x4 - SSV)	350 €	250 €	150 €	120 €	100 €	
CLASSE	20					
Si au moins 3 partants	70 €					1 400 €
Si au moins 5 partants		50 €				1 000 €
Si au moins 7 partants			30 €			600 €
LEGEND GROUP						
T1A	200 €	150 €	100 €			450 €
T1B	200 €	150 €	100 €			450 €
Total LEGEND GROUP						900 €
Total Primes d'arrivées						8 110 €

Les primes de Classes ne sont pas cumulables avec les primes de Groupes.

Toute prime pourra être annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la Réglementation.

Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

Les prix seront crédités aux ayant droits par virement bancaire. (Joindre un RIB à l'engagement pour le virement)